



Rapport sur les Orientations budgétaires 2022

Population INSEE 2022 : 5997 habitants

Le rapport sur les orientations budgétaires 2022

1 – LE CADRE JURIDIQUE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Les comptes administratifs et les budgets primitifs sont accompagnés d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Les budgets primitifs devront être votés au plus tard le 15 avril 2022.

Lexique :

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSU : dotation de solidarité urbaine

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : dotation nationale de péréquation

FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

FSIL : fonds de soutien à l'investissement local

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées

CA : compte administratif

BP : budget primitif

Épargne brute ou excédent brut : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Épargne nette : épargne brute diminuée des remboursements de la dette.

2 – LE CONTEXTE GENERAL

Le projet de loi de finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte économique national bouleversé par la crise sanitaire de la Covid-19 et du plan de relance 2021-2022 conçu par le gouvernement.

• Contexte macro-économique

Croissance France 4,0 %

Croissance Zone € 4,4 %

Inflation 1,5 %

• Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique -3,5 % Déficit public (% du PIB) 4,8 %

Dettes publiques (% du PIB) 114,0 %

• Collectivités locales

Transferts financiers de l'État 105 518 millions € dont concours financiers de l'État 52 735 millions € dont DGF 26 786 millions €

• Point d'indice de la fonction publique 56,2323 € depuis le 1er février 2017

- La DGF stabilisée avec un montant de 27 milliards d'€ environ
- Les dotations destinées à soutenir l'investissement en hausse
- Les enveloppes dédiées à l'investissement des collectivités du bloc local (DSIL et DETR) s'élèveront à 2.3 milliards d'euros.
- Hausse de la péréquation verticale : 230 millions d'€

3 – LES ORIENTATIONS 2022

La commune de Calvisson doit redevenir le pôle majeur du bassin de vie en mettant en place une offre de services multiples à la population en consolidant les infrastructures nécessaires à son développement et à son attractivité.

C'est dans l'objectif de conforter la fonction de centralité de Calvisson que la commune a signé en mars 2020 un contrat de bourg-centre avec la Région Occitanie et c'est dans l'objectif de revitaliser son centre-bourg que la commune s'est portée signataire en juin 2021 du contrat Petites Villes de Demain.

Les orientations 2022 s'inscrivent dans cette perspective et dans la continuité des projets définis pour le mandat 2020-2026.

Les différentes orientations retenues pour 2022 sont :

3-1 : la revitalisation du cœur de ville avance

La commune poursuivra ses efforts en matière d'équipement en faveur de l'attractivité du cœur de ville avec l'ouverture à l'automne 2022 de la Maison de l'information au cœur même de la place du pont.

Toujours dans l'objectif de requalifier le cœur de ville, la commune continuera les études nécessaires au projet de la requalification de la place du pont, dont la 1^{ère} phase interviendra consécutivement à l'opération « Maison Ortuno », à savoir la création d'un parvis tout autour de ce nouveau bâtiment public.

3-2 : la commune, lauréate des Petites Villes de Demain : la signature d'une ORT (opération de revitalisation du territoire) avec l'Etat pour la revitalisation du centre-ville

La commune a été sélectionnée parmi les 1000 communes de France, lauréates au programme PVD (Petites Villes de Demain), confirmant ainsi la fonction de bourg-centre de Calvisson ;

A cet effet, une cheffe de projet a été recrutée pour mener à bien les objectifs contractualisés avec l'Etat, ce poste est financé en partie par l'Etat.

La commune signera en fin d'année une convention avec l'Etat en vue de mettre en place une ORT (opération de revitalisation territoriale).

3-3 : la valorisation du patrimoine, levier essentiel du développement de l'attractivité du centre ancien

En 2022, la commune s'attachera tout particulièrement à mener des études de faisabilité et diagnostics en vue de lancer un programme de valorisation du patrimoine : les halles, le musée du boutis et l'église st Saturnin.

Les études de faisabilité pour la maison des savoirs (boutis) ont été lancées en début d'année. L'église dont le mur Nord doit être conforté fera l'objet d'un diagnostic complet dans un objectif de valorisation de l'ensemble de l'édifice.

Les halles situées dans le haut du village seront à l'étude avec pour objectif de fermer les lieux en vue de créer un lieu culturel qui fonctionnera en synergie avec la médiathèque.

3-4 : La création d'une micro-folie à la médiathèque pour redynamiser le centre-bourg et l'offre culturelle

En 2022, la médiathèque porte le projet ambitieux de créer une micro-folie. C'est une offre culturelle de proximité conçue autour du musée numérique. Encouragé par le dispositif Petites Villes de Demain, ce nouveau service s'inscrira plus largement dans le projet de revitalisation du centre-ville. En outre, la Micro-Folie viendra compléter l'offre numérique existante sur le bassin de vie.

3-5 : la révision générale du PLU

Une révision générale du PLU sera lancée dans l'année afin d'une part de le mettre en compatibilité avec les documents supra-communaux (loi Alur, Scot) et d'autre part afin de mener une nouvelle réflexion sur l'évolution urbanistique du village dans les années à venir. En 2022, une consultation sera lancée afin de retenir un bureau d'études chargé de mener à bien cette révision.

3.6 : la poursuite de l'amélioration du cadre de vie et des paysages

Après le lotissement Font Vinouse en 2021, ce sera la route de St Etienne d'Escattes qui sera au programme cette année, une requalification complète est prévue avec mise en sens unique.

En 2021, une étude paysagère en vue de préserver les points hauts et la typologie des bâtis historiques a été réalisée.

Dans la même logique, la commune en partenariat avec l'Association des Communes de la Vaunage envisage de rédiger un CRAP (cahier des recommandations architecturales et paysagères), à destination des particuliers, il aura une vertu pédagogique.

3-7 : la commune poursuivra sa dynamique en matière de sports et loisirs

La commune accorde une place importante aux activités sportives pour contribuer au bien-être des Calvissonnais.

Dans la continuité des équipements réalisés ces dernières années, la commune poursuivra sa dynamique en faveur du développement des activités sportives : après le succès du pump-track, c'est un city stade qui sera créé.

Enfin, une passerelle sera enfin créée sur l'Escattes permettant de relier les plateaux sportifs.

3-8 : un village soucieux de la protection de son environnement

En 2021, la commune a affirmé sa volonté de s'engager dans une démarche de transition écologique avec l'accompagnement notamment du projet de parc photovoltaïque de 5ha à l'ancienne dechetterie.

En 2022, des actions seront menées sur la réduction des dépenses d'énergie en matière d'éclairage public et bâtiments publics. Un programme de renouvellement des lampes avec passage en leds sur 4 ans sera réalisé.

3-9 : des actions afin de renforcer les mesures en matière de sécurité et salubrité publique

Le parc de vidéo surveillance sera étendu en partenariat avec les services du Préfet et de la gendarmerie.

3-10 : des acquisitions en vue de constituer des réserves foncières

Le village ne possède plus de terrains communaux en zone urbaine, aussi, afin de préparer l'avenir, il convient de constituer des réserves foncières.

En 2021, la commune a acheté le terrain constituant le parc de la maison dite Rouverand situé à grande proximité du cœur de village. En 2022, la commune projette d'acheter une partie du terrain de M. Malavieille situé route de l'aire, dans le centre du village.

3-11 : un objectif de stabilité des taux d'imposition

Conformément aux engagements pris dans le programme électoral, la municipalité maintiendra sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le budget 2022 sera construit en prenant pour hypothèse une stabilité des taux qui n'ont pas évolué depuis 2010.

4 – LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

L'excédent de fonctionnement 2021 est de 1 206 523 €

En section de fonctionnement recettes

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Atténuation de charges | 32 054 | 50 568 | 38 857 |
| Produits des services | 224 774 | 163 478 | 105 242 |
| Impôts et taxes | 2 823 869 | 2 742 826 | 3 093 953 |
| Dotations participations | 1 443 025 | 1 537 419 | 1 566 462 |
| <i>+ Dont DGF</i> | <i>472 105</i> | <i>488 204</i> | <i>499 175</i> |
| <i>Dont DSR/DNP (péréquation)</i> | <i>878 725</i> | <i>954 731</i> | <i>1 000 275</i> |
| Revenus des immeubles | 229 532 | 274 829 | 261 831 |
| Remboursements divers/publicités | 3 614 | 4 849 | 1 267 |
| TOTAL (hors cessions) | 4 756 868 | 4 773 969 | 5 067 612 |
| Produits exceptionnels* | 90 908 | 83 611 | 11 642 |
| TOTAL | 4 847 776 | 4 857 580 | 5 079 254 |
| Opérations d'ordre | 110 852 | 15 099 | 21 295 |
| Total section | 4 958 628 | 4 872 679 | 5 100 549 |

- Avec la réouverture du marché dominical, augmentation des recettes (+ 18 695€),
- Augmentation des recettes de la piscine (+ 6200 €) car ouverture sur toute la saison.
- Diminution des charges remboursées au budget principal par le budget annexe (-85 500€),
- Augmentation conséquence de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (215 000€),
- Rattrapage de la TEOM sur les appartements de la gendarmerie (+20 292 €),
- Augmentation des dotations de l'Etat (+148 000 €),
- Diminution de la compensation de l'Etat TF/TH en 2020 et TH en 2021 (-37 000 €).

En section de fonctionnement dépenses :

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Charges générales | 1 146 140 | 1 075 045 | 1 264 018 |
| Charges de personnel | 1 523 354 | 1 510 367 | 1 571 771 |
| Clect | 500 468 | 530 505 | 518 245 |
| Autres charges de gestion courante | 288 458 | 269 070 | 303 764 |
| Charges financières | 115 933 | 107 594 | 105 641 |
| ICNE (régularisation) | | -76 281 | -621 |
| Charges exceptionnelles | 3 900 | 24 512 | 3 536 |
| TOTAL | 3 578 253 | 3 440 812 | 3 776 354 |
| Opérations d'ordre | 191 378 | 173 392 | 127 672 |
| Total section | 3 769 631 | 3 614 204 | 3 894 026 |

- Augmentation des charges générales avec une reprise d'activités normale par rapport à 2020 (covid), dépenses supplémentaires non prévues générées par les intempéries de septembre (+6 300 mur Farel, + 39 000 intervention ONF zone château), et charges nouvelle salle de sports et de loisirs.
- Augmentation des charges de personnel avec l'embauche d'un gardien de police et d'un chargé de communication (+50 000 €),
- Subventions aux associations : versement de l'ensemble des subventions aux associations qui ont retrouvé une activité « normale » (pour mémoire en 2020 – 23000 €),
- Clect : intégration des enfants scolarisés à l'école de Maintenon dans les charges transférées.

L'excédent d'investissement 2021 est de 500 211 €

En section d'investissement recettes :

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Excédent reporté N-1 | 247 987 | 0 | 196 959 |
| FCTVA | 142 373 | 275 443 | 289 863 |
| Taxe d'aménagement | 234 829 | 190 623 | 185 432 |
| Subventions | 197 914 | 261 677 | 194 316 |
| Emprunt | 0 | 300 000 | 0 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 1 708 | | |
| Excédent de fonctionnement reporté | 1 073 474 | 1 188 996 | 1 258 474 |
| TOTAL | 1 898 284 | 2 216 739 | 2 125 044 |
| Opérations d'ordre | 191 378 | 173 392 | 127 673 |
| Total section | 2 089 663 | 2 390 131 | 2 252 717 |

En section d'investissement dépenses :

| | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Capital emprunt | 206 720 | 212 719 | 205 908 |
| Etudes | 4 728 | 9 025 | 40 384 |
| Travaux/investissements | 1 868 118 | 1 827 881 | 1 484 919 |
| Taxe d'aménagement/remboursement trop perçu | 0 | 27 693 | 0 |
| Déficit reporté | 0 | 100 755 | 0 |
| TOTAL | 2 079 566 | 2 178 073 | 1 731 210 |
| Opérations d'ordre | 110 852 | 15 099 | 21 295 |
| Total section | 2 190 418 | 2 193 172 | 1 752 506 |

Les principales réalisations en 2021 :

- Le chemin de la Dale (378 527 €),
- L'achat du parc de la maison Rouverand (300 000 €),
- La réfection du lotissement Font Vinouse (290 415 €),
- La maison de l'information (175 884 €),
- L'achat du terrain du Pump Track (61 728 €).

5 – PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'INVESTISSEMENT 2022

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT :

5-1 : Evolution des recettes de fonctionnement sur la période 2014-2021 :

| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3 897 000 | 4 107 000 | 4 362 000 | 4 384 000 | 4 541 000 | 4 757 000 | 4 773 000 | 5 067 612 | 5 150 000 |

On constate une baisse des ressources en 2020, effet de la crise sanitaire (produits des domaines, droits de mutation).

5-2 : Les ressources fiscales se stabilisent :

Pour mémoire, les taux d'imposition sont les suivants :

- taxe d'habitation : 12.60 %
- taxe foncière bâti : 45.15 %
- taxe foncière non bâti : 64.79 %

En 2022, les taux seront maintenus.

La dynamique des bases permet de maintenir un niveau de ressources fiscales en évolution :

| Le produit fiscal 2021 | Le produit fiscal attendu 2022 |
|------------------------|--------------------------------|
| 2 249 579 € | 2 300 000 € |

A noter qu'avec la réforme de la taxe d'habitation et la récupération du foncier du département, la commune qui jusqu'alors n'appliquait pas d'exonération de foncier bâti pendant deux ans sur les locaux d'habitation, applique une exonération de 40 % sur le foncier bâti pour les locaux d'habitation (taux minimum obligatoire/voir délibération du 27 septembre).

Cette réforme devrait avoir pour conséquence une baisse du revenu fiscal en la matière pour la collectivité. Toutefois la dynamique des bases (augmentation de la population) permet à la commune de maintenir un produit fiscal en évolution.

5-3 : Les dotations de l'Etat devraient se stabiliser

La population a augmenté de 67 habitants entre 2021 et 2022, aussi la dotation forfaitaire devrait connaître une évolution de 5000 € environ.

| Dotation forfaitaire 2021 | Dotation estimée 2022 |
|---------------------------|-----------------------|
| 499 175 € | 505 000 € |

La Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation devraient connaître la même évolution qu'en 2021.

Pour mémoire, le montant total des dotations en 2021 : 1 499 450 €.

5-4 : Les produits du domaine en baisse depuis la crise sanitaire

Les recettes du marché retrouvent presque leur niveau habituel (47 233 € en 2021, 14 850 € en 2020, 50 215 € en 2019) ; les recettes de la piscine avec une ouverture sur toute la saison ont augmenté par rapport à 2020 mais ne retrouvent pas leur niveau avant covid étant donné qu'une jauge est encore appliquée (18 008 € en 2021, 11 808 € en 2020, 35 218 € en 2019).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Si les recettes de fonctionnement ont connu une évolution importante sur la période 2014-2020, les dépenses de fonctionnement ont été fortement contenues sur le dernier mandat permettant aujourd'hui d'atteindre un niveau d'autofinancement très confortable. On constate une baisse considérable des dépenses en 2020, effet de la crise sanitaire et un retour à la normale en 2021.

Evolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2021 :

| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 3 250 000 | 3 423 000 | 3 464 000 | 3 620 000 | 3 537 000 | 3 578 000 | 3 441 000 | 3 766 353 | 4 050 000 |

Toutefois, il convient de prendre en compte l'évolution du village et des besoins nouveaux des habitants et des usagers. En parallèle, il s'avère indispensable de mettre à niveau la gestion des services.

6-1 : la prise en compte de la gestion des voiries et espaces verts nouvellement intégrés

Il convient d'ajouter en charge d'entretien les lotissements intégrés en 2020 et 2021 dans le domaine communal ainsi que la partie de la RD1 et l'entretien des aménagements paysagers réalisés par le département en 2022 à l'entrée de la route de Nîmes qui seront intégrés dans le communal à la demande du département (voir cm du 7 mars).

6-2 : la prise en compte du coût de fonctionnement de la maison de l'information.

Après la maison des sports en 2021, il convient de prévoir le coût du fonctionnement de ce nouvel équipement public qui grèvera le chapitre 011 relatif aux charges générales (électricité, eau, maintenance) mais aussi le chap 012 relatif aux charges de personnel avec l'embauche d'un agent d'accueil.

6-3 : la contribution au SDIS, une augmentation plus modérée qu'en 2021

En 2022 la contribution au SDIS étant basée sur la population DGF et le potentiel fiscal, représentera une augmentation pour la commune de 3.4%.

| Contribution 2020 | Contribution 2021 | Contribution 2022 |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 98 549.63 € | 109 523.25 € | 113 250.92 € |

6-4 : la prise en compte de l'évolution du coût de l'énergie

En 2021, les dépenses d'énergie ont augmenté de plus de 11%. En 2022, il convient de prévoir une augmentation notable de ce poste.

6-5 : le budget « achat de livres » remis à niveau selon les recommandations de la DRAC

Le budget dédié à l'acquisition de livres se situe en deçà des recommandations de la DRAC, à savoir 2euros/par habitant. En 2022, le budget sera donc en évolution pour être en conformité.

6-6 : une provision pour études dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD)

Dans le cadre du contrat PVD, la commune devra d'ici un an contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec les services de l'Etat.
Des études complémentaires permettant d'affiner le diagnostic préalable à l'ORT seront indispensables, il convient donc de prévoir une enveloppe dédiée à cet effet.

6- 7 : les indemnités d'assurance en très forte augmentation

Les contrats arrivant à échéance au 31.12.21, la commune a passé des nouveaux contrats au 1^{er} janvier 2022. Au vu des grandes difficultés à trouver des assureurs souhaitant couvrir la commune, les montants des indemnités annuelles n'ont pu être négociés.

6- 8 : une provision pour prendre en compte des diagnostics des platanes

Au vu du sinistre qui s'est déroulé en juillet dernier, la commune va contractualiser avec l'ONF pour réaliser un diagnostic annuel des arbres situés sur les espaces publics les plus fréquentés.

6-9 : les charges de personnel en augmentation

En 2021, les services ont été étoffés avec l'embauche d'un gardien de police et d'une chargée de communication/événementiel.

En 2022, la commune doit continuer à renforcer les services pour faire fonctionner les nouveaux services créés en 2021 comme l'épicerie solidaire ou à venir en 2022 comme la maison de l'information. Il s'avère également indispensable de mettre à niveau la gestion des services afin de répondre mieux à la demande des citoyens et à la complexification des procédures administratives (amélioration de la qualité comptable avec la mise en œuvre de la M57, dématérialisation des autorisations d'urbanisme...).

Les effectifs seront renforcés avec le recrutement d'un agent pour la gestion de vie associative (poste vacant), d'un agent technique pour l'entretien du village et des espaces verts, d'un agent pour le renfort des services administratifs : urbanisme et dispositif de recueil notamment. La maison de l'information ouvrira ses portes en septembre prochain, il convient donc de prévoir la création d'un poste d'agent d'accueil.

Enfin, le CCAS emploiera deux emplois civiques.

Les prévisions budgétaires prendront en compte la révision des grilles des catégories C.

| | |
|--|---|
| Chap 012 - charges de personnel et frais assimilés 2021 | Chap 012 - charges de personnel et frais assimilés Estimé 2022 |
| 1 521 264 | 1 650 000 |

6-10 : une CLECT en augmentation selon le nombre d'enfants scolarisés

| Effectifs 2020 pour 2021 | | Effectifs 2021 pour 2022 | |
|---------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| Ecole publique | Ecole privée | Ecole publique | Ecole privée |
| 574 | 13 | 582.5 | 14 |
| 517 889 € | | 528 967 € | |

6-9 : la dette

Le montant de la dette pour le budget communal au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 2 985 606 €.
En 2022, la commune remboursera 198 298 € de capital et 97 731.71 € d'intérêts.

Le montant de la dette pour le budget assainissement au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 585 510 €.
En 2022, la commune remboursera 46 061 € de capital et 26 371€ d'intérêts.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Population légale | 5225 | 5366 | 5398 | 5420 | 5550 | 5698 | 5930 | 5997 |
| Dette | 2 964 000 | 3 045 000 | 2 870 000 | 3 688 000 | 3 501 000 | 3 307 000 | 3 103 000 | 2 985 606 |
| Dette par habitant | 567 | 567 | 532 | 680 | 631 | 580 | 523 | 498 |

Extinction de la dette :

Un prêt est arrivé à échéance en mai 2021 pour un capital restant dû de 29 647.14 €.

Crédit-bail :

Au 1^{er} janvier 2008, la commune a contracté un crédit-bail pour le financement de la gendarmerie d'un montant de 3 623 148.59 euros pour une durée de 30 ans.
Remboursement annuel fixe : 239 708 euros.

En parallèle, la commune loue la gendarmerie à l'Etat selon un bail qui a pris effet au 1^{er} juillet 2017 pour 9 ans. Montant du loyer annuel 229 250 €.

LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT :

Au vu des priorités définies précédemment, le niveau d'investissement pour l'année 2022 se situera autour de 3,2 millions d'euros.

7-1 : Le report des excédents 2021 :

L'excédent d'investissement reporté de 500 211 € et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 206 523 €, soit un montant de 1 706 734 €.

7-2 : L'épargne nette de la commune :

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements de la commune, après financement des remboursements de la dette.

L'épargne nette de la commune s'est considérablement améliorée depuis 2014, alors que celle-ci était négative en 2009, elle atteint aujourd'hui un niveau très confortable pour la collectivité.

| | CA2014 | CA2015 | CA2016 | CA2017 | CA2018 | CA2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 |
|---|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Epargne brute de fonctionnement (hors produits exceptionnels et opérations d'ordre) | 632 548 | 653 126 | 899 197 | 762 691 | 1 003 633 | 1 178 615 | 1 333 157 | 1 301 258 | 1 100 000 |
| Capital de la dette | 220 278 | 174 662 | 180 832 | 186 993 | 193 484 | 205 609 | 212 719 | 204 958 | 198 298 |
| Epargne nette | 412 270 | 478 464 | 718 365 | 575 698 | 810 149 | 973 006 | 1 120 438 | 1 096 300 | 901 702 |

7-3 : Le FCTVA :

Selon le montant déclaré pour les dépenses d'investissement réalisées en 2021, le remboursement devrait se situer autour de 200 000 €.

7-4 : La taxe d'aménagement

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 234 828 € | 190 623 € | 185 000 € | 180 000 € |

7-5 : Les subventions d'équipements :

Le montant des subventions pour l'année 2022 devrait se situer autour de 565 000 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 140 000 € (ft vinouse et chemin de la Dale).

Il est attendu un montant de subvention d'un montant de 380 000 € pour le projet de la maison de l'information et 45 000 € pour le pump-track.

En conséquence, le niveau de recette attendu se situe autour de 3,5 millions d'euros. Cela signifie que la commune a la capacité d'autofinancer la quasi intégralité des projets prévus en 2022.

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

| PROJETS | PREV. Niles dép | RAR 2021 |
|---|------------------------|------------------|
| Nouveaux Equipements publics | | |
| Maison de l'information | 30 000 | 549 405 |
| Place du Pont - parvis autour maison de l'information | 120 000 | |
| Voirie/réseaux | | |
| Chemin de la Dale - voirie et réseaux | | 67 052 |
| Voirie - provision pour réfection annuelle | 150 000 | |
| Route de St Etienne d'Escattes | 600 000 | |
| Eclairage public | 150 000 | 13 320 |
| Environnement | | |
| Plantations d'arbres | 30 000 | |
| Elagage platanes | 15 000 | |
| Aménagement parc île verte | 30 000 | |
| Etudes énergétiques bâtiments | 30 000 | |
| Bâtiments communaux/complexe sportif | | |
| Pump-track | 20 000 | 118 968 |
| City stade | 70 000 | |
| Passerelle complexe sportif | 70 000 | |
| Bâtiments communaux - provision | 50 000 | |
| Solidarités | | |
| Epicerie solidaire - création d'un local en régie | | 30 614 |
| Etudes | | |
| Révision générale du PLU | 30 000 | |
| PLU - CRAP | 6 000 | |
| ORT | 20 000 | |
| Sécurité | | |
| Vidéo-surveillance | 104 903 | |
| Matériel/Mobilier | | |
| Equipement maison de l'information | 30 000 | |
| Matériel/Mobilier | 20 000 | |
| Mobilier urbain | 20 000 | |
| Informatique | 3 000 | 43 488 |
| Micro-Folie | 60 000 | |
| Signalétique | 20 000 | |
| Patrimoine | | |
| Maison des savoirs - Etudes | 33 000 | 2 000 |
| Eglise - Etudes | 42 000 | |
| Halles - Etude de faisabilité | 10 000 | |
| Site des trois moulins | 50 000 | |
| Petit patrimoine | 20 000 | |
| Acquisitions foncières | | |
| Terrain cimetière carré privé | 85 000 | |
| Terrain rue de l'aire | 500 000 | |
| Véhicules | | |
| Véhicule services techniques | 30 000 | |
| TOTAL | 2 438 903 | 824 847 |
| | BP 2021 | 3 273 750 |

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les résultats pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- Un excédent d'exploitation de : 261 273.39 €
- Un déficit d'investissement de : 125 127.45 €

En 2021, la commune a réalisé le renouvellement des réseaux du lotissement Font Vinouse.

En 2022 et conformément aux priorités définies au schéma directeur et en vue de réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station, le réseau d'eaux usées ainsi que la conduite de refoulement de la route de Nîmes seront renouvelés pour un montant estimé à 790 000 € HT.

La dette pour le budget annexe se situe à hauteur de 585 510 € au 1^{er} janvier 2022.

La redevance pour la commune sera revue à 0.40€ le m³.